

Sebourg, le 18 Octobre 2024

## ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Sebourg,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour faciliter les travaux de branchement d'eau dans la rue du château près du cimetière à partir du 21 Octobre 2024 et pour la durée des travaux, et, pour éviter tout accident,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 : Durant les travaux :

- le chemin menant vers le cimetière et une partie du parking de la rue du château sera barré à la circulation.
- A hauteur et durant les travaux, la circulation des véhicules, sera alternée sur le parking situé rue du château.

ARTICLE 2 : La mise en œuvre et la maintenance de la signalisation seront assurées par HECQ TP représentée par GROUPE NAT à Lesquin.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de l'entreprise Nicollin à Villeneuve d'Ascq ;
- Monsieur le Directeur de Kéolis à Saint-Saulve ;
- Monsieur le Directeur de Arc En Ciel à Aulnoye-Aymeries ;
- Monsieur le Directeur de HECQ TP représentée par GROUPE NAT à Lesquin.

Publié sur le site Internet  
le 18.10.2024



Le Maire de Sebourg,  
Bruno CELLIER